

UPDATE ON THE NOUVEAU CENTRE PROJECT

1. This document provides an update to the status of the “Nouveau Centre” project as presented during the Governing Council’s 54th, 55th and 56th sessions in Documents GC/54/6, GC/55/9A and GC/56/10, respectively.

Background

2. In 1972, the 8500 m² tower building opened to host IARC activities. Construction of the tower was funded jointly by the French Government, the Rhône Department and the City of Lyon on land owned by the City of Lyon.

3. Reflecting expansion of IARC activities, three additional structures were later built on the compound. The Biological Resources Centre (BRC) and Latarjet buildings were built with funding made available by the Governing Council; and the Sasakawa/Takamatsu meeting spaces were built thanks to a generous donation from Mr Sasakawa from Japan. This resulted in the current footprint of 10 050 m².

4. Since 2008, several technical reports revealed the poor state of the tower building infrastructure. In 2012, all local partners and the Governing Council recognized that the state of the tower’s infrastructure was such that it would no longer be viable for continued use by the Agency within a period of five to seven years. Presented with various potential options for long-term continuation of IARC’s Headquarters in Lyon, the Governing Council agreed with the recommendation made by the local authorities for a move to a newly built structure on new land for a “Nouveau Centre”.

5. Throughout the process of reviewing the options for IARC’s Headquarters, the Secretariat benefitted from strong support and collaboration from the local partners which include the City of Lyon, Grand Lyon, the Rhône Department and Rhône-Alpes Region, as well as the local Government representation, the Rhône Prefecture. Clear statements of intent to continue to host the Agency have also been made at the very highest levels of the Central French Government and repeated at the Governing Council by the French representative.

State of the tower

6. Since 2012, the City of Lyon has invested in a programme of urgent repair works for the tower building (ventilation, air-conditioning and heating systems) in order to ensure occupancy for five to seven years. Despite these concentrated efforts, the state of the building remains a major concern and has already led to unanticipated interruptions of the Agency's work. During 2014, several incidents took place including: concrete falling from the pillars of the facades; significant leaks and infiltration of rain water in offices, laboratories and biobank rooms during storms; and a major leak in the heating pipes causing the shut-down of the compound heating system and resulting in personnel having to work from home for 1.5 days. Such incidents, and the high probability that they could occur again in the future, demonstrate the unsustainable nature of IARC's use of the building.

7. The respective building teams of the IARC Secretariat and the City of Lyon meet on a regular basis to manage new issues and plan for potential scenarios, and some funds are being set aside accordingly by the City of Lyon for repairs and maintenance. Decisions are taken in light of the planned move-in date to a new building; further delays to the "Nouveau Centre" project would require the team to make contingency plans for IARC personnel to potentially work from alternate locations until project completion. Earlier analyses demonstrated cost implications for such a move could exceed €20 million, depending on the functions which would have to be relocated and the duration.

8. In December 2014 the Secretariat requested the City of Lyon to carry out another full technical diagnostic assessment of the tower's physical and system infrastructure. This is important in order to anticipate additional works which may be required to ensure viability of the current premises given the changing estimates of the timeline for the "Nouveau Centre" project. The City of Lyon agreed in principle that this is required as the diagnostics carried out in 2012 did not cover risk elements that are now becoming manifest, such as water ingress and piping infrastructure.

Financing the project

9. Following the detailed study commissioned by Grand Lyon in 2012–2013, the Secretariat presented to the Governing Council, at its 55th session, a project scope for a new building of 12 685 m² with a cost of €64.5 million, to be financed at 49.9% by local authorities and 50.1% by the Central French Government. During the meeting, the French representative to the Governing Council stated that a recalculation of the project in line with French public institutional norms would be carried out in order to finalize a scope that was more in line with the Central Government's expectations.

10. This recalculation of scope was duly carried out during the summer of 2013, resulting in a revised project of 11 060 m² with an estimated cost of €48.3 million. This revised project scope was submitted to the Governing Council at its 56th session in May 2014, and approved with a decision on the financing still pending from the Central French Government.

11. On 24 February 2015 a joint press conference was held by the Métropole de Lyon¹ (represented by Président Gérard Collomb), the Région Rhône-Alpes (represented by Président Jean-Jack Queyranne) and the French Government (represented by the Préfet Jean-François Carencio) to announce the allocation of funds for the 2015–2020 "Contrat Plan Etat-Région" (CPER) (Press briefing [in French] included as Annex 1). The CPER is a programmatic agreement between the three different partners on the funding of structural projects for national and local authorities in specific regions. The press conference announced that the CPER projects for 2015–2020 included the relocation of IARC from the current premises to the Biopôle area of Gerland with a financial envelope of €48 million divided as:

- French Central Government: €17 million
- Métropole de Lyon: €18 million
- Région Rhône-Alpes: €13 million

Nouveau Centre Project progress

12. In parallel to dedicated efforts made to secure full financing since the Governing Council's 56th session, progress on the project continued. Specifically, to remain within the shortest possible timelines, Mr Collomb instructed the Grand Lyon/City of Lyon project team to proceed with the bidding for the detailed specifications' study ("Programmiste" study) which would inform an eventual bidding for architectural design of the "Nouveau Centre".

13. The bid was launched in December 2013 with proposals received at the end of January 2014, the technical review was carried out in February 2014, and the contract was signed in June 2014. The "Programmiste" study began in July, involving IARC personnel and Scientific Council members in order to capture the needs of the Agency, at present and in the future.

14. On 17 November 2014 the Secretariat convened the Infrastructure Working Group, together with two Scientific Council members, in order to present the initial findings and report of the "Programmiste" study. Given the draft nature of the study and the absence of a financial commitment by the Host Country at that time, the Working Group welcomed the advancement of the project and reiterated the support towards a modular, flexible building. The minutes of this meeting are included as Annex 2.

¹ The Métropole de Lyon is the new local counterpart that replaced Grand Lyon and the Rhone Department since 1 January 2015

15. The latest draft of the "Programmiste" study, i.e. providing detailed specifications for the "Nouveau Centre" was presented to the project team in February 2015, laying out the following distribution of space within the new building, in line with the overall footprint approved by the Governing Council at its 56th session:

- 7158 m² for scientific groups
 - o 1735 m² for laboratories
 - o 4053 m² for offices
 - o 1370 m² for biobank (storage and sample processing only)
- 1620 m² for administration, technical and logistics services
- 2305 m² for common areas (conference rooms, cafeteria, etc.)

16. The project team provided detailed feedback on the draft specifications and plans and the final document is expected to be completed during April 2015. Once final decisions and agreements are made on all the detailed design and technical requirements of the new building the project team will be able to provide the following information:

- a. Final specifications for the building, based on which the next stage of the project can begin;
- b. Recommendation whether to proceed with a single design-build bidding versus separate, progressive bidding processes for design and build;
- c. Firmer cost estimates for the entirety of the project.

17. Given the dynamic situation with respect to the project and after consultation with the Secretariat, the Governing Council Chair agreed to invite our partners from the Métropole de Lyon to attend the "Nouveau Centre" agenda item of the 57th session of the Governing Council and to present the latest information and developments, including in relation to points a) to c) above.

Next steps

18. During 2015 a decision will be made regarding the bidding process to be used and the final analysis of the funding models will be completed according to which the project partners, including the Central Government, Métropole de Lyon, the Région Rhône-Alpes and Ville de Lyon will sign formal agreements between each other.

19. Once these agreements are signed, IARC must sign a contract with Métropole de Lyon accepting the proposed project prior to issuance of further contracts. In preparation for this the Secretariat is in close contact with the WHO Legal Office and is in the process of retaining the services of a local law firm to ensure IARC's interests are fully considered.

20. The estimated project end date of December 2018 presented at the 56th session of the Governing Council in May 2014 is at this point considered delayed by two years. All partners in the project are conscious of the risks of further delays and the project management team has committed to finding ways to shorten milestones to the extent possible once the project is underway. Firm timeline estimates will be available when the "Programmiste" study is finalized and a decision is made on the contracting modality.

Request to Governing Council

21. The Governing Council is requested to recognize with appreciation the commitments made by the Host Country institutions and the strong support received from the local counterparts both for IARC's continued presence in France and in Lyon and the continued efforts to ensure comfortable occupation of the current premises.

22. Given the solid commitment made by the Host Country, the Governing Council is requested to officially endorse the "Nouveau Centre" project thereby allowing the Secretariat to enter into formal agreements required for further progress.



Contrat de plan État-Région 2015-2020

La déclinaison pour la Métropole de Lyon

Dossier de presse

Le mardi 24 février 2015

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon : Domitille Jubert / 04 26 99 36 80 / djubert@grandlyon.com

Préfecture de la région Rhône-Alpes – SGAR : Raphaëlle Padovani / 04 72 61 68 83 /
raphaelle.padovani@rhone-alpes.pref.gouv.fr

Région Rhône-Alpes : Clémence Capron / 06 87 56 05 48 / ccapron@rhonealpes.fr

Sommaire

1. Présentation du CPER 2015-2020 Région Rhône-Alpes **p. 3**

2. Mobilité multimodale **p. 6**

2.1. Le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL)

2.2. Zoom sur un projet central du NFL : Le pôle d'échanges multimodal Lyon Part Dieu

2.2. Le volet routier

3. Enseignement Supérieur, Recherche, et Innovation **p. 9**

3.1. Les opérations prévues pour la Métropole de Lyon :

- *La Fabrique de l'Innovation de Lyon (FIL)*

- *SYSPROD*

- *Neurocampus - phase 2*

- *Regroupement des équipes du CIRI (Centre International de Recherche en Infectiologie) dans des locaux adaptés à Gerland*

- *Aménagement des espaces publics du campus LyonTech-La Doua*

- *Soutien financier à la production de logements sociaux étudiants*

3.2. Le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer) : le projet de relocalisation

4. Synthèse des investissements CPER 2015-2020 pour la Métropole de Lyon **p. 13**

1. Présentation du CPER 2015-2020 Région Rhône-Alpes

➤ QU'EST-CE QU'UN CPER ?

Le contrat de plan État-Région est un document par lequel l'État et la Région s'engagent aux côtés de collectivités (ici la Métropole de Lyon) sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. Les contrats de plan ont été créés par la loi Rocard du 29 juillet 1982. Le gouvernement, par l'intermédiaire du préfet de région, s'accorde avec l'exécutif de la Région sur la réalisation de projets d'aménagement du territoire régional et sur la part de chaque entité dans le financement. D'autres collectivités (Conseils généraux, communautés urbaines...) peuvent s'associer à un CPER à condition de contribuer au financement des projets qui les concernent.

« Le contrat de plan État-Région est avant tout un catalyseur des investissements. Outil de la politique publique d'égalité des territoires, le CPER est nécessaire pour développer les équipements des territoires, soutenir l'emploi et préparer l'avenir. » explique **Jean-François CARENCO**, Préfet de la région Rhône-Alpes « Avec ce contrat, l'État réaffirme sa confiance dans le partenariat avec les Régions et les collectivités. »

« A travers sa dimension territoriale, ce CPER permet une vision stratégique de développement partagée entre l'État et la Région, qui se traduit par la mise en œuvre de projets structurants. Il a vocation à financer les projets en exerçant un effet de levier sur l'investissement local. » développe **Jean-Jack QUEYRANNE**, Président de la Région Rhône-Alpes. « Les régions mobiliseront par ailleurs des cofinancements, au titre des fonds européens structurels dont la gestion leur a été confiée ».

Sixième génération¹, le contrat de plan Etat/Région 2015-2020 marque la volonté de poursuivre les engagements conjoints de l'Etat, des Régions et des collectivités territoriales pour le développement des territoires.

Cependant, il s'inscrit dans un contexte nouveau tant d'un point de vue de la raréfaction des finances publiques, qui implique de se concentrer sur l'essentiel, que des évolutions institutionnelles, qui dessinent progressivement une nouvelle répartition des rôles et compétences.

Ainsi, l'État et la Région Rhône-Alpes ont fixé les priorités pour les 6 années à venir et bâti une stratégie commune pour accompagner les efforts d'investissement des territoires afin qu'ils restent compétitifs et attractifs.

Le CPER 2015-2020 entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes s'articule autour de :

> 5 thématiques essentielles :

- Enseignement supérieur, recherche, innovation
- Filières d'avenir, usine du Futur
- Mobilité multimodale
- Très haut débit et usages du numérique
- Transition écologique et énergétique

> 3 volets transversaux : la culture, l'emploi et l'égalité femmes/hommes.

L'importance de ces domaines a conduit à introduire un volet transversal pour chacun de ces trois thèmes.

¹ 1^e génération : 1984-1988 ; 2^e génération : 1989-1993 ; 3^e génération : 1994-1999 ; 4^e génération : 2000-2006 ; 5^e génération : 2007-2013 ; 6^e génération : 2015-2020

> **16 volets territoriaux** portant sur :

- des contrats départementaux avec chacun des huit Départements et des intercommunalités qui composent Rhône-Alpes et d'un contrat métropolitain avec la Métropole de Lyon afin de favoriser la réalisation de projets prioritaires et structurants ;
- des conventions territoriales de coopération métropolitaine avec Grenoble Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole et l'Arc (pour le Genevois français) ;
- des conventions territoriales pour des territoires à enjeux spécifiques : Maurienne, Espace Mont Blanc, Rhône Médiann, Plaine de St Exupéry.

La Métropole de Lyon est principalement concernée par deux grandes thématiques : la mobilité multimodale et l'enseignement supérieur et la recherche.

Au total, sur la période 2015/2020, près de 4,5 milliards d'euros seront consacrés à des projets structurants en Rhône-Alpes.

Sur la Métropole de Lyon, hors volet territorial et renouvellement urbain, le CPER 2015-2020 mobilisera 640M€ d'investissements, financés à hauteur de 204M€ par l'État, 177M€ par la Région Rhône-Alpes, et 145 M€ par la Métropole.

En 2016, avec l'union des Régions Rhône-Alpes et Auvergne, les CPER respectifs devront converger.

➤ **Le CPER pour la Métropole de Lyon : œuvrer au développement d'une métropole attractive**

Le CPER 2015-2020 se décline en **16 volets territoriaux**, parmi lesquels un seul est **un contrat métropolitain** : celui qui concerne le territoire de la Métropole de Lyon. A travers le CPER, l'État et la Région reconnaissent donc **le caractère unique de la métropole lyonnaise et ses enjeux spécifiques**, avec la spécificité du statut de la Métropole ainsi que la spécificité du calendrier.

Pour répondre aux **enjeux liés à l'équilibre du développement du territoire** avec l'émergence de la Métropole de Lyon, l'Etat et la Région marquent à travers le CPER leur volonté de :

- reconnaître le fait métropolitain à l'œuvre ;
- soutenir le développement de la Métropole de Lyon; tout en maintenant un équilibre et une cohésion avec les autres territoires, urbains, péri-urbains et ruraux ;
- favoriser une certaine complémentarité entre les pôles de métropolisation ;
- veiller à la cohésion au sein même de la Métropole et des grandes agglomérations.

Le but est donc de **positionner la Métropole de Lyon** comme **source de rayonnement régional, national, européen, voire international**,

Le CPER 2015-2020 propose les **orientations stratégiques du contrat métropolitain**, précise les **projets identifiés** conjointement par l'État, la Région et la Métropole de Lyon, et fixe les **modalités de partenariat** sur la période.

Les orientations stratégiques du contrat métropolitain visent ainsi à **répondre à quatre enjeux** :

- **le défi d'attractivité** : stimuler le rayonnement pour attirer habitants, investissements, talents et entreprises ;
- **le défi d'innovation** : renforcer le dynamisme économique et la capacité d'innovation de l'agglomération ;
- **le défi de la solidarité** : proposer une agglomération accueillante, solidaire et répondant aux besoins en logements de tous les habitants ;
- **le défi environnemental** : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants.

➤ La déclinaison du CPER pour la Métropole de Lyon :

Volet innovation, filières d'avenir et usines du futur, volet très haut débit et usages du numérique, volet Transition écologique et énergétique : Pour ces trois axes thématiques, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon entendent faire de l'agglomération lyonnaise un territoire exemplaire et pilote dans les candidatures qu'elle portera au sein des appels à projet ou appels à manifestation d'intérêt régionaux, nationaux et européens dans les champs du développement durable, de l'énergie, du numérique, et plus globalement de l'innovation, comme en témoignent d'ores et déjà les démarches lyonnaises « Métropole intelligente » et « Ecocité » ou encore Appel des 30-Vallée de la Chimie.

A titre d'illustration, on peut citer **trois récentes démarches nationales et régionales** où la **métropole lyonnaise a candidaté et été retenue** : Appel à manifestation d'intérêt Ademe-Région pour une Plateforme éco-rénovation, Territoire à énergie positive pour la croissance verte, Programme national pour l'alimentation (candidature du Pôle métropolitain).

Outre ces opérations, le territoire de la Métropole de Lyon sera également concerné par **d'autres dispositifs contractuels spécifiques** :

- **La mise en place d'un contrat de ville** pour les quartiers identifiés par l'Etat, la Métropole, et la Région : ce contrat consignera les engagements spécifiques des partenaires conformément au volet « politique de la ville et renouvellement urbain » du CPER ;
- **La participation de la Métropole de Lyon au plan Rhône** (contrat interrégional) avec notamment la finalisation de l'itinéraire Viarhona entre Lyon et Givors, en partenariat avec la CNR ;
- **La plaine Saint-Exupéry** : une convention territoriale « Territoire à enjeu spécifique » sera signée dans le cadre du présent CPER pour prévoir les modalités particulières de contractualisation et de gouvernance liées à ce projet stratégique pour la métropole lyonnaise.

Le CPER 2015-2020 porte donc sur des projets liés à l'aménagement urbain, la transition écologique, etc... avec deux volets majeurs pour la mobilité et l'enseignement supérieur et la recherche.

2. La mobilité multimodale

La mobilité multimodale constitue un enjeu de développement durable particulièrement important en Rhône-Alpes ; d'ordre environnemental, social et économique.

Les problématiques de mobilité en Rhône-Alpes sont également déterminées par la position transfrontalière de la région, le relief et la vallée du Rhône, axe par lequel s'écoulent les flux les plus importants, par tous les modes de transports.

L'État et la Région partagent, pour Rhône-Alpes, les objectifs suivants :

- maintenir la position de Rhône-Alpes **au cœur des échanges** ;
- développer les **modes alternatifs** à la route, que ce soit pour les personnes et les marchandises, en facilitant par là même l'accessibilité à l'emploi pour les personnes non motorisées ;
- assurer **l'équilibre et l'aménagement du territoire**, en maintenant une bonne accessibilité du territoire et une bonne qualité des infrastructures (notamment ferroviaires), tout en cherchant à limiter l'étalement urbain ;
- **minimiser les impacts des déplacements** et du système de transport sur l'environnement, la santé et le cadre de vie des riverains des infrastructures. À un objectif général de développement des modes de transports les moins polluants s'ajoute donc la nécessité d'une correcte insertion des infrastructures (existantes ou à venir) dans leur environnement (à travers notamment la prise en compte de la trame verte et bleue).

L'État et la Région considèrent que le volet mobilité du contrat de plan est majeur pour l'investissement et l'emploi en Rhône-Alpes. À ce titre, ils consacrent respectivement 457 M€ et 320 M€ aux investissements routiers et ferroviaires.

Les investissements en matière d'infrastructures fluviales sont réalisés dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional Rhône-Saône.

L'État et la Région ont décidé de privilégier les investissements en matière ferroviaire. Ils s'accordent sur la priorité à donner à la robustesse de l'offre proposée, à la décongestion des réseaux, à la qualité de service et à l'insertion environnementale des projets d'infrastructures.

Pour la durée du CPER 2015-2020, l'État et la Région s'engagent respectivement à hauteur de 253 M€ et 298,7 M€, auxquels s'ajoutent les participations du gestionnaire d'infrastructure, de l'Union européenne, des collectivités territoriales et d'autres partenaires.

Sur l'agglomération lyonnaise, État, Région Rhône-Alpes et Métropole se mobilisent pour mettre en place une politique de mobilité multimodale ambitieuse. En effet, la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais est la grande priorité des prochaines années : ce carrefour ferroviaire, aux dimensions nationale et européenne, est tout aussi essentiel aux usagers des TER qu'à ceux des lignes à grande vitesse.

2.1. Le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL)

La Métropole de Lyon développe depuis dix ans une politique en faveur des modes alternatifs à la voiture, en cohérence avec la politique régionale en faveur des TER, **réseau indispensable au fonctionnement de la métropole comme aux liaisons régionales avec les autres grands bassins d'emploi : Bourg-en-Bresse, Saint-Etienne, Grenoble, Valence**. De plus, le **réseau ferroviaire à grande vitesse** permet le développement du **rayonnement international de l'agglomération**, qui est au centre du réseau ferroviaire à grande vitesse entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord.

L'enjeu aujourd'hui est de palier à la **saturation critique du Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL)**, comme l'a reconnu la commission nationale « Mobilité 21 », en mettant en place une **double intervention dans le cadre du CPER d'ici 2020** :

1) Créer de meilleures conditions de sécurité, d'exploitation et de service aux usagers sur les voies des gares :

- amélioration des points d'interface avec le réseau de fret ;
- amélioration des voies J et K de Perrache, création d'une voie L à la Part-Dieu ;
- réaménagement complet de la gare Part-Dieu, 1ère gare de correspondance en France, essentielle au trafic voyageurs TER Rhône-Alpes (plus de 350 TER/jour). Le projet de réaménagement de la gare est nécessaire au vu de ses limites actuelles de capacité (déjà plus de 2 fois la fréquentation pour laquelle elle a été conçue) (cf point 2.2) ;

2) Développer le NFL à plus long terme notamment concernant sa capacité via l'insertion de voies supplémentaires par exemple. L'Europe porte un intérêt tout particulier à ce développement d'un des premiers nœuds ferroviaires d'Europe, qui finance 50% des études par le biais du programme RTE-T et du fonds spécial « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe » (MIE).

Coût de l'opération : 421M€

État : 96 M€

Région Rhône-Alpes : 96 M€

Métropole de Lyon : 77M€

2.2. Zoom sur un projet central du NFL : Le pôle d'échanges multimodal de Lyon Part Dieu

La gare de la Part Dieu, gare majeure du réseau ferré régional, national, et européen est au cœur des différents modes de transports de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes. Elle constitue un important **Pôle d'Échanges Multimodal (trains, transports en commun urbains et inter-urbains, 2 roues, voitures, taxis, piétons)**. Situé au sein du premier quartier d'affaires de France en dehors de l'Île de France. Ce pôle d'échanges est la porte d'entrée de la métropole et de la région Rhône-Alpes, véritable « hub » de redistribution des flux.

Un pôle d'Échanges aujourd'hui saturé

Actuellement le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de Lyon Part-Dieu ne fonctionne pas de manière optimale. **Il n'est plus en mesure d'absorber la demande croissante de voyageurs.** Initialement prévu pour accueillir 35 000 usagers quotidiens le hall de la gare en accueille aujourd'hui plus de 120 000 par jour. Les études réalisées par les partenaires du projet prévoient plus de 220 000 usagers d'ici 2030, et près de 300 000 montées et descentes d'usagers des Transports en Communs Urbains par jour à cet horizon.

Pour dé-saturer le pôle d'échanges, fluidifier et faciliter l'intermodalité (échanges entre les différents modes de transports), il est nécessaire de développer **un projet de restructuration de la gare de la Part Dieu et pour permettre de limiter l'impact des travaux de la gare sur les services ferroviaires et d'apporter plus de souplesse dans la gestion des situations perturbées de créer une douzième voie**, la voie L, programmée dans le cadre de la réflexion sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL).

Les grandes lignes du projet

Le projet prévoit à terme le doublement de la surface d'accueil de la gare, de 15.000 m² à 33.000 m². La surface sera agrandie par son avancée à l'est et à l'ouest et la création de galeries déambulatoires de services et commerces latéralement aux voies ferrées. Les espaces au sein de la gare seront mieux organisés. **Ainsi le hall actuel sera libéré de la plupart des commerces et services qui seront installés dans ces galeries latérales. Les accès verticaux d'accès aux quais, seront à plus long terme complètement réorganisés afin d'optimiser les flux dans le hall.**

La création d'un nouvel accès aux quais depuis l'avenue Pompidou, au niveau de l'actuelle voirie, sous le plateau ferré permettra de desservir **les 6 quais existants.**

Les premiers travaux devraient démarrer en 2017. La première tranche du projet sera réalisée d'ici 2021.

Dans le cadre du CPER, l'Etat, la Région, et la Métropole de Lyon consacrent 216 M € à la reconfiguration de la Part Dieu, répartis à hauteur de 41 M € chacun pour l'Etat et la Région, et 72 M € pour la Métropole de Lyon.

2.3. Le volet routier

Le réseau des voies rapides urbaines est **utilisé au quotidien par les habitants** de la Métropole, et se positionne **à l'articulation des grands flux nationaux et européens.** L'objectif est d'optimiser ces infrastructures, et mieux les intégrer dans l'environnement urbain.

Depuis 2004, au titre du décroisement des compétences, la Région ne finance pas les projets routiers du CPER, sauf pour des engagements pris antérieurement ou en Ardèche, où le réseau routier supporte seul le transport régional de voyageurs.

Dans le cadre du CPER, **différentes actions** sont menées :

- **écartement des trafics de transit du cœur d'agglomération** avec l'engagement d'études sur le grand contournement autoroutier de Lyon (une condition préalable à la requalification de l'axe A6-A7) ;
- **renforcement de la sécurité sur l'A47 au niveau de la traversée de Givors,** ainsi qu'un programme régional de résorption des points noirs de bruit ;
- **amélioration des conditions d'accès à l'agglomération et ses équipements depuis le réseau de voies rapides urbaines,** passant par l'aménagement du nœud A450-A7 et la finalisation de l'échangeur 7 sur la Rocade Est".

Le volet routier représente un **budget total de 21,7 M€ de travaux.**

3. Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

L'État, la Région Rhône-Alpes et les collectivités territoriales, avec l'ensemble des acteurs rhônalpins de la formation, de la recherche et de l'innovation, en lien avec le tissu des entreprises, ont décidé de soutenir un volet régional fort en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation autour de trois objectifs stratégiques :

- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires ;
- Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels ;
- Soutenir une politique de site dynamique et cohérente.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'État, la Région et la Métropole de Lyon a fait le choix, dans le cadre du CPER, de soutenir des **projets** permettant de **transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire**. Les projets ainsi portés par le CPER répondent à plusieurs grands critères :

- **conforter la politique de structuration du site universitaire Lyon-Saint-Etienne** portée par la COMUE ;
- **renforcer l'attractivité économique de ce territoire**, notamment par le biais des filières sciences de la vie et cleantech ;
- **renforcer la visibilité et la masse critique** en termes de recherche des campus moteurs de l'Université de Lyon (Lyon Tech-la Doua et Charles Merieux), et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés ;
- **conforter l'attractivité du site de l'Université de Lyon pour les étudiants**.

30 opérations sont ainsi inscrites au CPER 2015-2020, dont quelques exemples sont développés ci-dessous.

Coût de l'opération : 198,5M€

État : 73,2 M€

Région Rhône-Alpes : 62,5M€

Métropole de Lyon : 62,7 M€

3.1. Les opérations prévues dans la Métropole de Lyon

→ **La Fabrique de l'Innovation de Lyon (FIL)**

La Fabrique de l'Innovation doit permettre la rencontre des étudiants, des PME et des chercheurs, afin de renforcer la capacité de transfert d'innovation en direction des PME/PMI, et de conforter la culture entrepreneuriale des étudiants, à l'instar des « innovation centers » existants sur les campus nord américains.

La Fabrique de l'Innovation permettra de rassembler sur le campus de LyonTech-la Doua, dans un **bâtiment sur le campus Lyon Tech la Doua entièrement consacré à l'innovation des espaces dédiés au prototypage**, des espaces dédiés à **l'hébergement de projets innovants** et des **dispositifs de soutien au transfert de technologie et de savoir-faire** ainsi qu'à la création d'entreprises issues ou en lien avec la recherche académique.

Au stade du concept, ce projet doit faire l'objet d'une concertation approfondie avec les partenaires académiques et industriels du territoire.

Ce projet **s'inscrira dans un réseau de lieux d'innovation** : TUBA situé à Part-Dieu (lieu dédié au développement de nouveaux usages) et le lieu totem de la French Tech - la Halle Girard à Confluence (lieu créé pour accélérer la création de start-up), etc.

Ce projet **dynamisera l'innovation sur le territoire**, et « **boostera** » la création de start-up issues du monde académique, grâce à son implantation prévue au cœur du campus **LyonTech-la Doua**, dédié à l'innovation technologique.

Coût de l'opération : 13,7M€
 État : 1M€
 Région Rhône-Alpes : 6,4M€
 Métropole de Lyon : 6,4 M€

→ **SYSPROD (approche SYStémique multi-échelle pour les procédés de PRODUCTION industrielle)**

Le projet SYSPROD se positionne comme **le chaînon manquant entre la recherche académique et la production**, en rapprochant les acteurs, les pratiques et les outils qui permettent le transfert de la connaissance vers la capacité de production. Ce projet est axé principalement sur les **domaines de la chimie et de l'énergie**. Le plateau dédié à la catalyse industrielle permettra d'intensifier l'innovation différenciante en catalyse en Rhône-Alpes pour **gagner en compétitivité et renforcer les partenariats entre acteurs industriels et académiques** (soutien financier de 12 M€).

SYSPROD permet de positionner plus particulièrement la **filière chimie-matériaux** sur le territoire en lui conférant un statut de **centre de compétences mondial dans le domaine de la catalyse**.

Coût de l'opération : 12M€
 État : 2M€
 Région Rhône-Alpes : 4M€
 Métropole de Lyon : 4M€

→ **Neurocampus - phase 2**

Le projet Neurocampus est une **opération immobilière** pilotée par l'Université Claude Bernard Lyon 1, d'une surface totale de 5 700 m². Elle a débuté dans le cadre du **CPER 2007-2013**. La première phase de construction s'étendait sur 3 700 m² pour un financement à hauteur de 13,55 M€. Le but est maintenant de réaliser la **deuxième tranche du projet Neurocampus**, sur un terrain de **7 500 m²** du **Centre Hospitalier le Vinatier**.

Cette phase 2 comporte de **nombreux objectifs**, tels que la finalisation du regroupement des équipes du CRNL (400 personnes), la mise à disposition de 400 m² pour accueillir de nouvelles équipes de recherches ; ou encore 600 m² pour des espaces destinés à développer des activités de transfert de technologie et de valorisation.

Ce projet s'inscrit dans la **stratégie de soutien à l'innovation et au développement économique de la Métropole de Lyon et dans le cadre de la Stratégie régionale d'innovation partagée par l'Etat et la Région Rhône-Alpes**. Il vise à renforcer la valorisation économique des activités de recherche.

Coût de l'opération : 6,7M€
 État : 1M€
 Région Rhône-Alpes : 0,5M€
 Métropole de Lyon : 5,2M€

→ Regroupement des équipes du CIRI (Centre International de Recherche en Infectiologie) dans des locaux adaptés au Biodistrict de Gerland

Le CIRI a été créé le 1^{er} janvier 2013 et regroupe actuellement plus de **20 équipes** avec pour objectif **la lutte contre les maladies infectieuses**. Ses programmes de recherche sont axés autour de la détection, la prévention, le traitement et l'éradication des agents infectieux les plus importants.

Le **projet immobilier** consiste à **développer un bâtiment de 13 000 m² permettant le regroupement de 450 personnes**, soit l'accueil de **12 à 15 nouvelles équipes performantes**.

Ce regroupement des équipes du CIRI à Biodistrict Gerland permet le **renforcement de son rayonnement international en immuno-infectiologie**.

Coût de l'opération : 14,5M€

Etat : 2,9M€

Région Rhône-Alpes : 6,5M€

Métropole de Lyon : 5M€

→ Aménagement des espaces publics du campus LyonTech-la Doua

La visibilité, la différenciation et l'attractivité des campus rhônalpins impliquent de repenser les conditions d'accueil et de vie des étudiants et des enseignants chercheurs, ce qui en fait également l'un des objectifs cibles du CPER.

Le campus LyonTech-la Doua doit se développer pour devenir **un campus leader européen de l'innovation scientifique**. Des **investissements ont déjà été réalisés par l'État** et les collectivités dans le cadre de l'Opération Campus pour permettre la réhabilitation des bâtiments d'enseignement et la création de plateformes technologiques.

Le **nouvel objectif** de l'Etat, de la Région Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon dans le cadre du CPER est maintenant de **garantir aux étudiants et aux enseignants-chercheurs du campus, un environnement de qualité connecté à la ville**. Les investissements se focaliseront alors sur des éléments tels que les voiries structurantes du campus, les espaces publics qui le composent, le système de chauffage urbain ou encore la rénovation du réseau de chauffage urbain du campus.

Coût de l'opération : 9,4M€

Etat : 2,9M€

Métropole de Lyon : 6,5M€

→ Soutien financier à la production de logements sociaux étudiants

Parce que l'accès des étudiants au logement est une priorité pour améliorer la réussite des étudiants et la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, il est l'un des priorités du présent Contrat de plan Etat-Région.

Le **logement étudiant** constitue ainsi un **levier d'attractivité important** pour la Métropole de Lyon, dont la population étudiante est estimée à **155 000 personnes à l'horizon 2022**. Or, le parc du CROUS qui comptait 6 895 places en 2014, a la capacité de **loger 4,8 % de la population étudiante de son territoire**, contre 8,5% en moyenne nationale.

Le **CPER** constitue alors une **opportunité pour remplir un double objectif : accélérer quantitativement et qualitativement la production de logement social étudiant sur la Métropole**, pour atteindre 4 400 logements sociaux étudiants à l'horizon 2018, puis 6 000 à l'horizon 2020.

Pour atteindre leurs objectifs, **l'État, la Région Rhône-Alpes et la Métropole s'engagent à formaliser un cahier des charges des opérations éligibles** (localisation, produit,..), ainsi qu'à **l'ouvrir à d'autres opérateurs que le CROUS** afin d'accélérer la production et de diversifier l'offre.

Coût de l'opération : 15M€

Etat : 2M€

Région Rhône-Alpes : 6,5M€

Métropole de Lyon : 6,5M€

3.2. Le projet de relocalisation du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

Le CIRC est une émanation de l'**Organisation Mondiale de la Santé** en charge de la **recherche sur le cancer**. Cette **communauté scientifique de 300 personnes** a pour mission de **promouvoir la collaboration internationale de la recherche** au service de la **prévention** : identifier les causes du cancer, organiser des actions de prévention, ainsi qu'éduquer et former les chercheurs des pays en développement.

Son **implantation en Rhône-Alpes et plus particulièrement dans la Métropole** revêt un **caractère hautement stratégique**, car elle contribue :

- au rayonnement international de l'agglomération (le CIRC est le seul siège d'institution internationale indépendant en France, et l'une des 2 seules organisations internationales de l'ONU présentes en France avec l'Unesco) ;
- au positionnement de la région Rhône-Alpes sur l'axe d'excellence « Oncologie » ;
- au positionnement du centre en tant que référence mondiale pour la collecte et l'analyse de données.

Actuellement, le CIRC est localisé dans une **tour mise à disposition par la Ville de Lyon. Mais le bâtiment est vétuste et obsolète** : présence d'amiante, étanchéité, isolation,... qui pourrait conduire à l'arrêt de l'exploitation. L'objectif est donc aujourd'hui de **relocaliser le CIRC**.

Le **cahier des charges du CIRC** mentionne notamment que le centre doit être relocalisé dans Lyon intra-muros à proximité des transports publics, dans un bâtiment de 6 étages maximum pour 12 500 m² de surfaces utiles, un terrain de 10 000 m², et mentionne également le principe de non contribution du CIRC en investissement et en loyer.

Après l'étude de plusieurs scénarios pour trouver le site le plus pertinent, le **site foncier de l'Établissement Français du Sang à Gerland (Lyon 7^e)** a été retenu, pour une **construction neuve avec maîtrise d'ouvrage Grand Lyon**. Le lancement de l'opération est prévu pour mars 2015, le bâtiment sera livré en **2020**. Le futur **bâtiment comprendra** une biobanque indépendante (collection d'échantillons et de données biologiques destinées à la recherche scientifique), des bureaux, une zone de blocs mutualisés, une zone de blocs regroupés et une zone de blocs dédiés. Cette localisation offre au CIRC une **implantation stratégique au cœur du Biopôle de Gerland**.

Coût de l'opération : 48M€

État : 17M€

Région Rhône-Alpes : 13M€

Métropole de Lyon : 18 M€

4. Synthèse des investissements CPER 2015-2020 pour la Métropole de Lyon

Les engagements des 3 partenaires sur le territoire de la Métropole de Lyon sont donc les suivants :

- **Routier : 21,7 M€**
- **Ferroviaire : 421 M€**
- **Enseignement Supérieur et Recherche : 198,5 M€**

S'ajouteront le contrat Métropolitain et les financements au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain.

**Summary of Teleconference
GOVERNING COUNCIL WORKING GROUP
TO EXAMINE IARC INFRASTRUCTURE PROJECTS
Held on 17 November 2014 (15:30 Lyon time)**

Present: Canada (Stephen Robbins + Lucero Hernandez); France (Agnès Buzyn); Germany (Thomas Ifland) and Switzerland (Diane Steber Büchli + Camille Gerber); GC Chair (Mark Palmer); SC Member (Nicholas Jones); IARC Director (Chris Wild); DAF (David Allen); ASO (Elisabeth Françon); DOC (Agnès Meneghel – taking notes).

Unable to attend: SC Chair (Professor Neli Ulrich) & SC Member (Dr Luis Felipe Ribeiro Pinto)

The teleconference opened at 15:35 (Lyon time). The Agenda was adopted. No Chairperson was elected; it was agreed that the Secretariat would lead the discussion.

Update on the "Nouveau Centre" since last Governing Council in May 2014, including presentation of draft building specifications

David Allen (DAF) gave a brief summary of the current situation: the Tower building (over 40 years old) continues to display critical infrastructure weaknesses although the Ville de Lyon is being helpful in carrying out maintenance and repair works. There have recently been some issues of concern (water leaking through the windows and inside the building, pieces of the façade falling off, etc.) for which those emergency repairs possible are being carried out in order to keep the infrastructure in relatively safe status. The issues of water leaks from the exterior cannot be fixed without a serious overhaul of the whole building, which is not possible in the current circumstance.

Over the last few years the Governing Council has discussed various options presented by the local counterparts to remedy the situation:

- Scenario 1: complete renovation of the Tower;
- Scenario 2: demolition of the Tower and construction of a new building on the same land;
- Scenario 3: identification of a new property in Lyon for a new building.

Scenario 3 to rebuild on a new site (11 060 m² in Lyon Gerland) was endorsed by the Governing Council in May 2014, with a financing proposal envisioned by the local counterparts shared at a level of 50% between the local partners (Ville de Lyon, Grand Lyon and Region) and 50% by the Central Government of France as host country. To date, the French government has not given its decision and the matter is still under discussion, at the Prime Minister level, with the involvement of the three Ministries concerned, i.e. Foreign Affairs, Research and Health.

The Mayor of Ville de Lyon who is also President of Grand Lyon, Mr Gérard Collomb, had a meeting with the Prime Minister in June following the Governing Council, and the Director wrote to the Prime Minister in August to stress the urgency of the matter. No response has been received to the latter correspondence.

A visit was organized on 5 November 2014, thanks to Agnès Buzyn, at the Palais de l'Élysée with two Counsellors: Professor Lyon-Caen, President Hollande's scientific advisor for health and medical research and M. Piquemal, President Hollande's advisor for general and global European/international matters. The meeting was positive and the interlocutors agreed that it was imperative a decision from the Central Government is made before the next Governing Council in May 2015 and would do the utmost possible to bring this about.

Grand Lyon contracted a company to start working on the detailed specifications of the Nouveau Centre. The contract, entailing a thorough consultative process with IARC personnel, Scientific Council members and the local counterparts, is nearing completion. After this stage, progress on the Nouveau Centre cannot proceed to the stage of call for tenders to select an architect without a formal decision by the Central Government on the financing of the "Nouveau Centre".

Following a question from Nicholas Jones (SC member), Agnès Buzyn replied that the delay in the Government's answer was not unusual by French standards, especially because several deciding authorities were involved. She did not think that the delay was due to the requested split (50/50) and she expressed optimism that a decision would be communicated to IARC before the next Governing Council.

Following a question from Thomas Ifland (Germany), DAF replied that there was a Resolution (GC/55/R12 from 2013) where the Participating States had reiterated that they "are not in a position to make mandatory contributions with regard to the capital costs of the future infrastructure project".

The Director expressed some concern that, should the timely decision on the concrete financial commitment of the French Government not be taken by March 2015, the activities of the Agency might be compromised given the rapidly failing nature of the current infrastructure. He further noted with some concern in this regard that the local partners had begun to refer to a delay to the agreed deliver date to 2020, more than one year beyond the project schedule presented to the Governing Council in May 2014.

Regarding the procedural matter of the role of the Working Group, there was discussion about previous Resolutions (GC/55/R12 from May 2013), where it is stated that the Governing Council:

"DECIDES that, before the Working Group on Infrastructure takes a decision on the next steps under paragraph 6, the Working Group, through the Director, will write to the Governing Council to update the Council on progress and to ask the Council to reply 'yes' or 'no' to a recommended decision, with a deadline for reply. The Working Group will be bound by a majority view of the Governing Council received by the deadline";

The WG requested further clarification on whether there would still be need for the procedure described in Resolution GC/55/R12 given that at GC/56 the scope of the project was agreed to in Resolution GC/56/R7.

ACTION: DAF to contact the Office of the Legal Counsel in WHO (LEG – Joanne McKeough) and ask for her advice on the text from the two Resolutions – i.e. can the Working Group take a decision based on the May 2014 Resolution (GC/56/R7) or would the "yes" or "no" question still apply?

Further to the GoToMeeting, DAF spoke with Joanne and Lisa in WHO LEG who confirmed that indeed the Working Group has been given the go ahead to help the Secretariat in discussing stages of the project, however for the official go ahead to start the project once funds are fully confirmed, para. 7 of Resolution GC/55/R12¹ stands and the Secretariat would therefore need to invoke the process of writing to all GC Representatives should the Government of France confirm funding prior to next GC session.

Discussion, advice and guidance from the Working Group on next steps

DAF presented the detailed general specifications as provided to the Working Group in advance of the Teleconference in a PowerPoint presentation.

Both the Scientific and Governing Councils requested a modular building, with standardized blocks to allow for growth/resizing.

UN buildings have to follow strict UN Rules to meet security requirements (high walls/fences), which puts constraints on the project. There are also urban constraints (e.g. "Mission Gerland" would like pedestrians to have full access to the compound (as in the case on a campus)) and constraints with sharing IARC facilities.

¹ Paragraphs 6 & 7 of Resolution GC/55/R12 copied below for ease of reference: The Governing Council,

...

6. DELEGATES to its Working Group on Infrastructure, among on-going decisions on important stages of the project, the final recommendation on agreeing with the "Nouveau Centre" project on the condition that the host country and local partners formally confirm their agreement to provide the required funding prior to the next Governing Council regular session;

7. DECIDES that, before the Working Group on Infrastructure takes a decision on the next steps under paragraph 6, the Working Group, through the Director, will write to the Governing Council to update the Council on progress and to ask the Council to reply 'yes' or 'no' to a recommended decision, with a deadline for reply. The Working Group will be bound by a majority view of the Governing Council received by the deadline;

In view of the above and taking into account the above constraints:

ACTION: The Secretariat should continue to work with the local authorities on the broad plans and detailed specifications for a "Nouveau Centre".

Following LEG's advice on May 2013 and 2014 Resolutions:

ACTION: Agnès Buzyn has volunteered to follow-up with the Central Government on its financial commitment and the announcement, hopefully prior to GC/57 in May 2015. In the case full funding for the project is confirmed prior to GC/57, **the Secretariat** will activate the "yes" or "no" question to the Participating States and call the Working Group to finalize decision on the next steps.

The Director and DAF thanked all participants. The teleconference ended at 16:50.